

Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, tenue le 3 mai 2010, à 20.00 heures, à la salle Bonne Entente sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Ginette Roger, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 36-2010
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Ginette Roger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus soit : à 1C ajouter rencontre avec Léandre Labrecque, à rapport des comités, ajouter le rapport financier du centre multifonctionnel et à divers le point fosse septique.

Résolution numéro 37-2010
Adoption du procès verbal

Madeleine Breton demande d'ajouter que la peinture au 2^e se fera dans le petit bar, où les réfrigérateurs. Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que le procès verbal soit accepté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 38-2010
Soumission pour la surveillance des travaux, les travaux de réfection et le contrôle qualitatif

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte la soumission de Genivar pour la surveillance des travaux. au montant de 20 889\$, plus taxes, pour les travaux de réfection d'une partie des routes 216 et du Moulin ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte la soumission de Excavation Marcel Fréchette inc. Au montant de 973 525.32\$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des routes 216 et du Moulin ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte la soumission de LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux, au montant de 11 977.10\$ plus taxes, pour les travaux de réfection d'une partie des routes 216 et du Moulin ;

Que le tout soit conditionnel à l'autorisation de débiter les travaux par le MTQ et à la signature du protocole des travaux par la ministre.

Résolution numéro 39-2010

Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par : MADELEINE BRETON

Appuyé par : GINETTE ROGER et résolu à l'unanimité :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Sylvie Roy, députée de la circonscription de Lotbinière.

Résolution numéro 40-2010
Achat et installation de 6 luminaires

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que l'on fasse l'achat de 6 luminaires qui seront installés du côté ouest du village, la demande sera faite à Hydro Québec pour l'installation.

Résolution numéro 41-2010
Don à la Société canadienne du Cancer

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité qu'un montant de 100\$ soit accordé à la Société Canadienne du Cancer.

Résolution numéro 42-2010
Don à la Cossal

Il est proposé par Ginette Roger, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité qu'un montant de 50\$ soit accordé pour la Cossal.

Résolution numéro 43-2010
Remboursement suite à une connexion haute vitesse

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'on accorde un montant de 125\$ à Pierre Bilodeau pour la connexion de haute vitesse à sa résidence.

Suite à la rencontre avec Léandre Labrecque il a été décidé que l'on refera 4 pancartes de bienvenue et qu'on y ajoutera des bacs à fleurs sous les pancartes pour un meilleur contrôle des pousses. On fera faire une évaluation pour le changement de ceux-ci par JKL de St-Agapit et à Ste-Marie à Lettrapub.

Nous allons aux rapports des comités :

Bibliothèque : système d'alarme est correct et tout va bien

Loisirs : Paule Drouin serait disposé à donner du soccer pour les jeunes

Vidanges : on envoie le projet de régie intermunicipale à Claude Jean

Centre multifonctionnel : il y a facturation des factures par le MAM, dépôt du rapport financier

Inspecteur municipal : on achètera un ponceau pour changer le ponceau au coin Str-Paul et St-Frédéric avec 60 pieds de large; les gardes fous seront changés en face de la route.

MRC : rencontre à St-Antoine le 12 mai

Salle municipale : tout va bien

Pompiers : le camion 2006, le réservoir coule, celui-ci est garanti mais pas le travail, nous devons le payer on prévoit une journée de réparation.

Développement local : rien de spécial

Salon des jeunes : rien de spécial

Résolution numéro 44-2010

Entente avec la commission scolaire et les 5 s

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'article 12.8 de l'entente à être signée avec la commission scolaire nous semble exagéré, on demandera à Alain Bolduc de le vérifier et de nous refaire une composition plus large afin de la présenter aux responsables de la commission.

Résolution numéro 45-2010

Salaire de Gaétan Bilodeau

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que le salaire de Gaétan soit augmenté à 19.50\$ de l'heure, que le millage reste au même prix soit .704 du kilomètre et le tracteur sera à 25\$ de l'heure. Ces prix sont effectifs à partir du 1^{er} mai.

Résolution numéro 46-2010

Demande d'ajout à la déclaration d'engagement pour un Lotbinière entrepreneurial

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre fasse la demande à l'effet d'ajouter à la déclaration d'engagement pour un Lotbinière entrepreneurial, la part que les producteurs agricoles exercent dans le dossier de développement sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 47-2010

Don à la corporation DÉFI Saint-Sylvestre

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'on verse 125\$ à la corporation DÉFI St-Sylvestre, suite à l'activité des jeux gonflables de décembre. Cette approbation est sous le retrait de Étienne Parent, Maryse Lapointe, Raynald Champagne et Ginette Roger car impliqués au dossier.

Nous vérifierons auprès des assurances afin de savoir si les lieux doivent être sécurisés afin d'être conformes aux normes. On placera des pancartes à l'entrée du parc industriel ainsi que des blocs de ciment afin d'empêcher les intrus.

On fera commande de panneaux de passage d'écoliers afin de les placer près de l'école pour la sécurité des enfants lors de la sortie des classes et de la circulation du centre multifonctionnel.

Résolution numéro 48-2010

Adoption des comptes

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1242 à 1293 inclusivement.

La levée de l'assemblée est faite à 23.30 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 juin 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire